

sans pain, j'aurais bien voulu retourner au château ; mais je connaissais la rigueur inflexible de mon père, et je n'osais."

"Je me déterminai donc à venir à Paris, marchant le jour, le soir, bien fatigué, m'arrêtant auprès de quelque ferme, passant la nuit dans les granges ; heureux quand quelque bonne femme, prenant en pitié ma jeunesse et mon dénûment, me donnait un peu de pain noir et de laitage : et pourtant, Monseigneur, j'étais habitué à l'aisance et au luxe de la maison paternelle. Mon Dieu, mon Dieu ! que j'ai souffert !"

"Arrivé à Paris, je résolus d'aller trouver le célèbre statuaire Jean Gougon ; j'allai lui demander du travail et des encouragements. Combien cette démarche me coûta, à moi qui n'avais jamais rien demandé à personne ! Mais l'homme à qui je m'adressais ne me comprit point ; il voulut à peine m'écouter, et me renvoya sans me donner la moindre espérance."

"Ce fut alors que je pris la résolution de mourir et c'est à ce moment, Monseigneur, que vous m'avez rencontré."

Ce récit fut fait avec tant de sincérité, tant d'abandon et de candeur, qu'il était impossible d'en suspecter la vérité. Chaque des circonstances touchait d'autant plus le cœur bon et affecueux du grand-aumônier, qu'elle renouvelait quelqu'un de ces souvenirs d'enfance qui lui étaient si précieux.

"Mon enfant, dit-il au jeune homme, vous avez désolé à votre père. C'est une faute dont j'ai le droit de vous reprendre, d'autant plus que moi-même aussi je fus coupable de la même faute, et que j'en éprouvai un repentir qui n'est point encore effacé. Vous avez eu tort, et les souffrances que vous avez endurées, doivent vous paraître un juste châtement de la faute dont vous avez été coupable."

"Cependant si mon exemple vous apprend à vous repentir et à accepter avec résignation le châtement, il vous montre aussi qu'il ne faut jamais se désespérer. Je vais écrire à votre père ; peut-être accordera-t-il votre pardon aux prières du grand-aumônier de France ; peut-être même permettra-t-il que vous vous consacriez à l'art vers lequel vous entraîne une si puissante vocation. Mais il faut que vous me le juriez, si nous n'obtenons point cette faveur, vous retournerez vers lui, et vous vous soumettez à ce qu'il de mandera de vous."

Pierre de Franqueville fit, quoiqu'avec peine, les promesses qu'on lui demandait, espérant bien du reste que son obéissance ne serait pas soumise à une si rude épreuve ; puis il se retira dans l'appartement que l'Evêque lui avait fait préparer. Là, bercé de l'espoir le plus doux, le jeune homme s'endormit bientôt, et répara dans un long et paisible sommeil les souffrances et les fatigues qu'il avait supportées pendant trois semaines.

En attendant la réponse du seigneur de Franqueville, Amyot eut le loisir d'étudier les dispositions de celui que la providence avait confiées à sa protection d'une manière si extraordinaire. Tout ce qu'il découvrit, ne fit que le confirmer dans la bonne opinion qu'il en avait conçue d'abord. La réponse ne tarda point à arriver ; elle était favorable. Le sire de Franqueville pardonnait à son fils, et lui permettait de suivre son goût pour les arts sous la protection de Monseigneur Jacques Amyot. Celui-ci fit appeler son protégé, et après lui avoir donné lecture de cette lettre, qui fit oublier au jeune homme toutes ses privations et tous ses chagrins, il lui remit une bourse remplie d'or.

"Pierre, dit-il, vous allez partir pour le Tyrol, où vous trouverez un maître habile auquel je vous ai recommandé, et qui soignera vos études et vous mettra à même de développer le germe précieux que le Seigneur a mis en vous. Mon secours ne vous manquera point, tant que vous en serez digne. Du Tyrol vous irez en Italie, où vous trouverez en grand nombre des maîtres excellents et des chefs-d'œuvre ; vous marcherez sur les traces de ces hommes célèbres, je n'en doute point, et vous ajouterez une gloire nouvelle à l'antique gloire de votre famille."

"Partez donc mon enfant ; mais ayez toujours présentes à la mémoire les dernières paroles d'un : m qui sans doute ne doit plus vous voir, ne dit le ciel, car il se fait vieux, et la mort ne tardera pas à le frapper. N'oubliez jamais, jeune homme, par quelles voies miséricordieuses la Providence vous a facilité le libre développement de votre vocation ; sanctifiez votre talent en consacrant à la religion votre génie et l'usage que vous en ferez. Il n'y a rien de plus grand dans les arts que les chefs-d'œuvre inspirés par la Religion. D'elle seule, mon enfant, d'elle seule peut jaillir le sublime, comme jaillit dans le désert, l'eau du rocher, sous la baguette de Moïse."

Pierre de Franqueville suivit les pieux conseils de son bienfaiteur ; il ne le revint point, en effet, car quoiqu'Amyot ait vécu encore un grand nombre d'années depuis ces événements, et qu'il ne soit mort que dans une vieillesse avancée, Franqueville passa une partie de sa carrière sous le ciel d'Italie où son talent lui acquit une célébrité que le temps n'a point affaiblie. Florence, surtout possède plusieurs chefs-d'œuvre sortis du ciseau de ce célèbre statuaire. Revenu en France sous le règne d'Henri IV, il reçut de ce prince les honneurs que méritait son talent.

Pierre de Franqueville durant sa longue et honorable carrière, se montra constamment charitable et attaché à la religion qu'il pratiquait avec une piété tendre et sincère. Uni à une seule personne de Florence, d'une famille distinguée et qui partageait la ferveur de ses sentiments religieux, il donna aux deux filles qu'il eut de ce mariage une éducation chrétienne qui porta ses fruits. Ce fut dans leurs bras qu'il s'éteignit, dans une honorable vieillesse, en bénissant Dieu et célébrant les voies merveilleuses et précieuses d'amour de sa Providence.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémy ou s'adressant au curé du lieu.

P. BEDARD, Ptre.

St. Rémy, 18 décembre 1843

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSCRIPTEURS pour l'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient avoir le Vol. Ier. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera au si à vendre.

M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre.

M. B.

22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVEAU MANUEL DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir l'ÉCOLE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thè. è-e. vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

D'APPROPRIATION

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, suivie du Bilet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEIROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.